



P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

**MINISTERE en charge de L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'AGRICULTURE
BP 100 – Papeete

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A LA REALISATION
D' ACTIONS MARKETING OU D'EXPERTISES QUALITE
OU TECHNICO-ECONOMIQUES**

Type 9, 10 ou 11

LOI DU PAYS n° 2017-26 DU 9 OCTOBRE 2017 RELATIVE AUX AIDES A LA FILIERE AGRICOLE

Type d'aide sollicitée :

- 9. Aides à la réalisation d'actions de marketing
- 10. Aides à la réalisation de projets ou expertises « qualité »
- 11. Aides à la réalisation d'analyses ou expertises technico-économiques de l'exploitation

Identité du Demandeur - chef d'exploitation ou d'entreprise ou représentant du groupement agricole :

agissant en tant que :

- Exploitation agricole individuelle (personne physique ou morale : EURL, SARL, SCEA)
- Groupement agricole (société coopérative agricole SCA, GIE, syndicat, association,...)
- Entreprise d'agro-transformation (personne physique ou morale)

Nom et prénom du représentant :

né(e) le à.....

Adresse postale (BP n° à) : tél :

Adresse géographique de l'habitation (Ile, commune) :

.....

Adresse de l'exploitation ou siège social de l'entreprise :

.....

Nom de la société ou du groupement si personne morale :

.....

Titre du représentant légal (président, gérant...) :

.....

Projet envisagé :

Description succincte du projet (joindre une feuille séparée si besoin) :	Calendrier d'exécution

Dépenses éligibles à financer :

Détail des dépenses :	Coûts HT	Coûts TTC
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Total :		

Le projet s’inscrit-il dans le cadre des opérations prioritaires ? Filières, zones géographiques et opérations donnant droit au bénéfice des taux et plafond d’aide majorés (si oui, cochez la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> projet réalisé dans les îles autres que Tahiti	<input type="checkbox"/> filière élevage porcin
<input type="checkbox"/> filière bois : exploitation de la forêt et première transformation du bois	<input type="checkbox"/> filière agriculture biologique (joindre un certificat d’un organisme de contrôle)
<input type="checkbox"/> filière vanille	<input type="checkbox"/> filière ananas
<input type="checkbox"/> projet de transformation de produits agricoles utilisant plus de 50% de produits locaux	<input type="checkbox"/> projet collectif (travaux d’aménagements concernant plus de 3 exploitations agricoles).
<input type="checkbox"/> filière cocotier	

Plan de financement (à remplir par l’agent de la direction de l’agriculture avec le demandeur) :

① les montants d’aide indiqués sont des montants maximums qui peuvent être revus à la baisse par la commission d’attribution des aides pour les projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 000 F	Taux max	Montant max (Francs CFP.)
Aide type dont le taux d’aide maximum est %
Plafonnement éventuel de l’aide (* voir page 4 du formulaire)	
Taux et montant d’aide déterminés par l’autorité compétente %
Apport personnel prévu :		
Emprunt prévu (banque, taux et montant) :		
.....		
Autres aides publiques obtenues ou demandées (défiscalisation ?) :
.....	
TOTAL		

Modalités de versement de l’aide (chef d’exploitation et/ou représentant de la personne morale) :

Je demande à ce que l’aide, si elle m’est accordée par arrêté attributif, soit versée de la manière suivante :

- directement sur mon compte après réalisation complète du projet et présentation des factures acquittées correspondant à la totalité du projet ;
- par tranche en fonction de l’avancement du projet (les modalités de versement de l’avance et des tranches successives seront précisées sur l’arrêté attributif de l’aide) ;
- versement d’une avance de l’aide qui ne peut dépasser 50% du montant de l’aide attribuée ;
- directement au(x) fournisseur(s) et prestataire(s) de l’opération après versement de ma quote-part - dans ce cas, joindre le document d’acceptation du fournisseur et/ou prestataire.

<u>Pièces à joindre au dossier :</u>	Présente
Copie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,...) du signataire de la demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise)	<input type="checkbox"/>
<u>Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives...) :</u>	
- Tout document délivré par l'autorité compétente (DRCL ou tribunal du commerce...) justifiant que la personne morale est enregistrée et/ou immatriculée conformément à la réglementation en vigueur	<input type="checkbox"/>
- la composition des organes dirigeants de l'organisme	<input type="checkbox"/>
- les comptes de résultats des 3 derniers exercices clos à la date de la demande	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription au registre de l'agriculture (sauf les entreprises d'agro-transformation et les exploitations forestières).	<input type="checkbox"/>
Un relevé d'identité bancaire ou postal, au nom du demandeur, d'un compte sur lequel pourra être versée l'aide	<input type="checkbox"/>
Les devis relatifs à la dépense prévue, mentionnant les prix hors taxes et les montants TTC	<input type="checkbox"/>
Fiche descriptive (selon les cas) de l'exploitation agricole, du groupement agricole, de l'entreprise d'agro-transformation	<input type="checkbox"/>
Déclaration de rucher pour les exploitations apicoles	<input type="checkbox"/>
Une note descriptive détaillée du projet indiquant les objectifs et résultats attendus ainsi que les prestations prévues et un engagement du bénéficiaire à fournir au service en charge de l'agriculture la copie des rapports indiquant les résultats des études, analyses et expertises réalisées, objet du projet	<input type="checkbox"/>

Engagement du demandeur (chef d'exploitation et/ou représentant de la personne morale) :

Je m'engage,

1. à pratiquer l'activité objet de l'aide (agriculture, exploitation forestière, agro-transformation,...) pour une durée minimale de 5 ans ;
2. à ne pas démarrer les opérations objet de ma demande de subvention avant la date du récépissé de dépôt du dossier complet délivré par le service en charge de l'agriculture ;
3. à fournir au service en charge de l'agriculture, la copie des rapports indiquant les résultats des études, analyses et expertises réalisées, objet du projet et tous les documents d'études techniques et comptables obtenus.

J'atteste sur l'honneur

1. être / n'être pas assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; (cocher la case correspondante)
2. bénéficiaire / ne pas bénéficiaire d'une mesure de défiscalisation pour la même opération ;
3. bénéficiaire / ne pas bénéficiaire d'une autre aide publique (cocher la case correspondante) ; si oui, laquelle :
4. que les renseignements portés sur ce document sont exacts et déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide. En cas de non respect des engagements souscrits, je serais dans l'obligation de rembourser une partie ou la totalité de la subvention accordée.

Date et signature du demandeur, précédé de la mention « lu et approuvé » :

**Tableau exposant par type d'aide, les projets et dépenses pouvant bénéficier des aides
et les taux d'aide et plafond applicables selon la réglementation en vigueur**

Taux et plafonds de base		Opérations prioritaires : taux et plafonds majorés		Délai entre 2 aides
Taux d'aide max (% du montant de la dépense)	Plafond de l'aide (F CFP)	Taux d'aide max	Plafond de l'aide	

VALORISATION DE LA FILIERE AGRICOLE

Type ⑨ / Réalisation d'actions de marketing : réalisation d'étude de faisabilité, campagnes de promotion, études de marché, études et achat de fournitures destinées à favoriser la commercialisation des produits agricoles locaux (packaging, supports promotionnels...)				
60%	3 000 000 F	80%	5 000 000 F	24 mois
Type ⑩ / Réalisation de projets ou d'expertises "Qualité": réalisation d'analyses diverses (terres, produits alimentaires...), d'amendements organiques, de prestations d'expertises, de formations, de contrôles pour l'obtention d'une certification agriculture biologique ou autre mention qualité...				
80%	2 000 000 F	80%	3 000 000 F	12 mois
Type 11 / Réalisation d'analyses ou expertises technico-économiques de l'exploitation : réalisation d'un bilan technico-économique annuel de l'exploitation agricole effectué par un cabinet comptable pour les deux premières années				
80%	1 000 000 F	80%	2 000 000 F	1 fois

Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant :

**TAHITI Tél : 40 57 42 02 - MOOREA Tél : 40 56 14 86 - ISLV Tél : 40 60 21 00 – Australes Tél : 40 95 03 25
Tuamotu-Gambier Tél : 40 42 35 11 – Marquises Tél : 40 92 07 20**